

FAITS MARQUANTS DE L'AWG-LCA 11 ET DE L'AWG-KP 13: JEUDI 5 AOÛT 2010

Les délégués se sont réunis au sein de groupes de contact et de réunions informelles pour poursuivre les travaux. L'AWG-LCA, a tenu des réunions sur la vision partagée, l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie, le renforcement des capacités et la forme du résultat. Une réunion conjointe des groupes de rédaction sur l'adaptation et le financement a également eu lieu. Dans le cadre de l'AWG-KP, des réunions se sont tenues sur les réductions d'émissions de l'Annexe I, l'UTCATF, les mécanismes, les conséquences potentielles et les questions méthodologiques.

AWG-LCA

GRUPE DE RÉDACTION SUR LA VISION

PARTAGÉ: Les délégués ont repris leurs discussions, proposant plusieurs additions au texte de la présidente (FCCC/AWGLCA/2010/8, chapitre 1). Concernant les réductions d'émissions et les températures globales (paragraphe 2), un pays en développement a proposé des limites de 1.5°C et 350 ppm. Cependant, un pays industrialisé a indiqué que 2°C, et non 1.5°C, avait été convenu par les dirigeants dans le cadre de l'Accord de Copenhague. Il a déclaré que cet objectif devait inspirer et guider, mais qu'il n'était pas une directive opérationnelle pour diviser les droits à l'atmosphère basée sur une certaine formule. Un pays en développement a répondu que l'Accord de Copenhague n'a pas été adopté par la CdP et n'est pas un document juridiquement contraignant, et que tout résultat de la CCNUCC devrait être accepté par toutes les parties.

Au sujet du texte traitant du plafonnement des émissions globales d'ici 2020 (le paragraphe 3), un pays en développement a suggéré de changer la date butoir à 2015. Plusieurs pays en développement ont indiqué que le plafonnement devrait se rapporter seulement aux parties visées à l'Annexe I. Un pays en développement a indiqué que les émissions des parties de l'Annexe I devraient avoir plafonné avant 2000, selon la Convention.

En ce qui a trait au texte se rapportant à des réductions globales d'ici 2050 (paragraphe 4), un pays en développement a proposé un texte sur "l'accès équitable aux ressources atmosphériques globales, basé sur les émissions historiques". Quelques pays développés ont suggéré un objectif de réduction des émissions globales d'ici 2050 "d'au moins 50%", et ont suggéré "environ 80%" pour les parties visées à l'Annexe I

collectivement d'ici 2050. Un pays en développement a proposé un texte qui stipule que les objectifs pour 2050 des parties visées à l'Annexe I "n'impliquent pas que les pays en développement prennent le reste des réductions d'émissions". Il a déclaré que la contribution des pays en développement dépendra du respect des engagements des parties visées à l'Annexe I en terme de financement et de transfert de technologie.

GRUPE DE RÉDACTION SUR L'ATTÉNUATION: Le groupe s'est réuni quatre fois jeudi: un groupe de rédaction sur les MAAN (paragraphe 1(b)(ii) du PAB) le matin; deux sous-groupes parallèles l'après-midi, un sur REDD-plus (paragraphe 1(b)(iii)) et un sur les mécanismes du marché (paragraphe 1(b)(v)); et un groupe de rédaction sur les approches sectorielles (1(b)(iv)) l'après-midi. Les délégués ont accepté de ne pas tenir de sous-groupes sur les engagements de réduction ou les actions par les pays développés (paragraphe 1(b)(i)) et les MAAN jusqu'à ce que toutes les autres questions relatives à l'atténuation n'aient été abordées au sein d'un groupe de rédaction.

MAAN: Les parties ont continué de faire des propositions textuelles concernant les MAAN, incluant sur les MRV, la CAI, la catégorisation des parties, les dispositions spéciales pour les PEID et les PMA, et les spécifications concernant le soutien. Les pays en développement ont présenté un texte sur l'établissement d'un mécanisme d'atténuation pour assurer la prestation de financement, technologie et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des MAAN.

REDD-plus: Le groupe s'est assemblé informellement avec l'intention de discuter du chapitre 6 du projet de texte de la présidente, un texte venant de Copenhague que beaucoup de délégués ont qualifié de "presque accepté". Cependant, à la suite d'interventions de quelques pays en développement, le groupe a déplacé son attention vers les paragraphes centraux 52 et 53 du chapitre 1. Les amendements proposés incluaient de changer la portée et les activités à considérer par la REDD-plus, et une proposition pour inclure d'"autres" activités.

Mécanismes du marché: Les parties ont présenté leurs observations sur les mécanismes du marché (chapitre 1, paragraphe 58, et chapitre 7). Un pays en développement important a souligné la possibilité de restrictions et de discriminations commerciales, la responsabilité et l'établissement des rapports. Il a déclaré que les parties visées à l'Annexe I devraient utiliser exclusivement les instruments approuvés par la CCNUCC pour honorer leurs engagements. Un autre pays en développement a indiqué que les mécanismes du marché sont abordés dans le cadre de l'AWG-KP. Les commentaires ont également touché: l'établissement de nouveaux

mécanismes de marché; le rôle du secteur privé; les droits des peuples autochtones; la base "volontaire" de tels mécanismes; l'élimination des subventions aux activités pétrolières; le style de vie et les modèles de consommation; les compensations; l'additionnalité et l'intégrité des réductions et des éliminations; l'équilibre géographique et sectoriel des instruments; l'utilisation de la politique nationale; et le développement de modalités et de procédures.

Approches sectorielles: Au cours des discussions sur les approches sectorielles (chapitre 1, paragraphes 54-57, et chapitre 9), les parties se sont principalement concentrées sur les carburants de soute, avec quelques commentaires sur l'agriculture. De nombreuses parties ont fait des propositions sur le rôle de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) dans le traitement des émissions de gaz participant à l'effet de serre par l'aviation internationale et le transport maritime international, respectivement, et leur rapport avec la CCNUCC. Les parties ont mis en exergue: la nécessité d'appliquer le principe des responsabilités communes mais différenciées à toutes les mesures sur les combustibles de soute; les restrictions et limitations potentielles au commerce résultant des mesures sur les combustibles de soute; et comment assigner les revenus potentiels que de telles mesures pourraient engendrer. Les rapports et le chevauchement avec l'AWG-KP ont également été discutés. Concernant l'agriculture, un pays en développement a suggéré un texte sur la gestion du bétail.

GROUPE DE RÉDACTION CONJOINT SUR L'ADAPTATION ET LE FINANCEMENT: jeudi matin, les délégués ont tenu une réunion conjointe des groupes de rédaction sur l'adaptation et le financement, la technologie et le renforcement des capacités. Le facilitateur du groupe sur l'adaptation, Kishan Kumarsingh, a déclaré que la réunion visait à clarifier les relations fonctionnelles entre l'adaptation et les mécanismes de financement, de même que la technologie.

Les pays en développement ont indiqué que le financement de toutes les activités liées aux changements climatiques devrait demeurer dans le cadre de la CCNUCC et la gouvernance de la CdP. Un pays en développement important a réfléchi sur le rôle des comités thématiques, dont il a dit qu'ils devraient: fournir des données à la CdP concernant les critères d'éligibilité des projets; soutenir les pays dans la préparant des projets; et appuyer l'examen des propositions. Un autre pays en développement a demandé plus de financement pour l'adaptation, notant que la plupart des financements sont actuellement orientés vers l'atténuation.

Un pays développé a indiqué que les comités thématiques devraient fournir des conseils techniques ou scientifiques sur les bonnes pratiques, mais ne devraient pas produire des évaluations détaillées de projet ou être impliqués dans l'approbation des projets. Un grand pays en développement a indiqué que les comités ne devraient pas ajouter une phase additionnelle dans le processus d'approbation, et un pays développé mis en garde contre des couches additionnelles de bureaucratie.

Un groupe de pays en développement a proposé: un mécanisme pour les pertes et dommages; le soutien des PANA des PMA, PEID et autres parties intéressées; et le soutien des arrangements institutionnels nationaux.

GROUPE SUR LE FINANCEMENT, LA TECHNOLOGIE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Burhan Gafoor (Singapour) a facilité un sous-groupe sur les institutions de financement. Les discussions ont repris sur certaines des questions discutées lors de la réunion conjointe des groupes d'adaptation et de financement (voir ci-dessus).

Les pays en développement ont parlé de la valeur d'un nouvel organe du mécanisme financier. En outre, deux pays en développement ont proposé d'ajouter un paragraphe sur la

vérification de l'appui des parties de l'Annexe I par des révisions rigoureuses, robustes et transparentes. La plupart des pays développés étaient en faveur d'utiliser les institutions existantes plutôt qu'un nouvel organe, bien qu'un pays développé ait indiqué qu'il était ouvert à de nouvelles institutions "s'il y a une preuve d'un réel besoin". Ces discussions ont eu comme résultat un document mis à jour reflétant ces contributions.

Le groupe de rédaction élargi s'est alors réuni. Les délégués ont considéré une proposition d'autoriser le Secrétariat à compiler, sur son site Web, l'information sur les mesures de financement du démarrage rapide des parties pour 2010-2012. Les parties ont indiqué qu'elles y étaient ouvertes, bien qu'il fut questions de savoir si c'était le moment opportun de l'aborder. Les pays en développement ont suggéré que ces rapports soient sujets à une analyse par le Secrétariat. La question sera reprise vendredi matin.

Le groupe a alors examiné la section du texte de la présidente portant sur le renforcement des capacités (chapitre 1, paragraphes 66-67, et chapitre 5). Les pays en développement ont proposé un texte établissant un groupe technique et des indicateurs de performance pour mesurer le soutien au renforcement des capacités. De nombreux pays développés ont remis en cause le besoin d'un nouveau groupe technique, notant que les institutions existantes pourraient entreprendre un tel travail. Notant une certaine duplication, un pays développé a proposé de supprimer une grande partie du texte du préambule au chapitre 5 et de rationaliser également une partie du texte effectif. Les pays en développement préféraient généralement maintenir la majorité du texte existant et ont réaffirmé leur soutien à une section autonome sur l'amélioration des actions de renforcement des capacités. Un pays en développement a proposé un nouveau texte sur les situations et priorités nationales. Un pays en transition économique (PTE) a noté que les PTE ont également besoin d'appui pour le renforcement des capacités. Les délégués ont convenu que les propositions devraient être compilées dans un document qui sera distribué vendredi.

Le groupe de rédaction alors a brièvement examiné le texte de la présidente sur le transfert des technologies (chapitre 1, paragraphe 65 et chapitre 4). Le vice-président Reifsnnyder a noté trois questions non définies: le rapport entre un mécanisme de technologie et un mécanisme financier; les fonctions de communication d'un comité de direction sur la technologie; et les droits de propriété intellectuels. Les délégués ont convenu que la finalisation du texte sur le rôle exact et la fonctionnalité du comité de direction sur la technologie proposé contribuerait à accélérer d'autres négociations.

GROUPE DE RÉDACTION SUR L'ADAPTATION: Les délégués se sont réunis informellement le matin et en début d'après-midi, avant de reprendre les travaux dans le groupe de rédaction en milieu d'après-midi. Les discussions se sont poursuivies sur les arrangements institutionnels. Les pays en développement ont répété leur position sur le besoin d'un comité sur l'adaptation, alors que les pays développés maintenaient leur préférence pour renforcer les organes existants. Un pays développé a indiqué que l'action inefficace sur l'adaptation n'est pas due à l'absence d'un comité, mais au fait que le financement des PANA et de la technologie fait défaut. Cependant, les pays en développement ont indiqué qu'un nouveau comité pourrait jouer un rôle important en évaluant techniquement et approuvant les projets, les décisions quant au financement s'adoptant ailleurs. Un pays en développement a indiqué que les institutions actuelles confondent souvent les projets d'adaptation avec les projets de développement et a argué du fait qu'un comité technique aiderait. Les délégués ont convenu qu'à l'AWG-LCA 12, les parties se concentreraient sur ce qui a été accompli, ce qui est nécessaire, ce qui reste à faire, et comment

procéder. Plusieurs parties ont également noté que seulement les arrangements institutionnels avaient été abordés jusqu'à maintenant.

CONSULTATIONS SUR LA FORME DU RÉSULTAT:

Luis Alfonso de Alba (Mexique) a facilité les consultations informelles sur la forme du résultat. Il a distribué un document non officiel conçu pour contribuer à renseigner les points de vue en la matière, et qui décrit trois résultats possibles: un format juridiquement contraignant; des décisions de la CdP; ou une combinaison des deux.

De nombreuses parties ont indiqué que l'objectif devrait être un traité contraignant, alors que certains défendaient une combinaison d'éléments contraignants et de décisions. Un groupe de pays développés a indiqué qu'il préférerait un accord juridiquement contraignant unique, mais flexible sur la forme, dans la mesure où il a force de loi. Un pays en développement a souligné le besoin d'un accord politique, suggérant que la forme juridique suivra. Plusieurs pays en développement parties ont noté que l'AWG-LCA ne peut pas décider de la forme juridique des résultats de l'AWG-KP. D'autres ont préconisé un accord juridiquement contraignant respectant l'approche des deux trajectoires et incluant tous les éléments du Plan d'action de Bali.

Quelques pays développés parties ont indiqué qu'un accord juridiquement contraignant devrait inclure tous les émetteurs importants. Un pays développé a indiqué que les négociations semblent se diriger vers un ensemble de décisions, et que si un accord juridiquement contraignant est souhaité, des changements cruciaux aux projets de texte seraient nécessaires. Un groupe d'États en développement a déclaré que les accords juridiquement contraignants résoudre les problèmes de permanence et fourniraient plus de force aux nations dans la réalisation des actions et mises en œuvre nationales. Un pays en développement a indiqué que les discussions devraient se concentrer sur ce qui peut être réalisé à Cancún, alors qu'une partie de l'Annexe II soulignait l'importance d'aborder la forme juridique des résultats finaux.

Quelques parties ont souligné l'importance des principes pour guider l'atteinte d'un accord. Plusieurs pays en développement ont indiqué qu'aucun texte ne devrait préjuger des résultats des négociations, par exemple, concernant l'existence des mécanismes du marché ou l'utilisation du terme "régime climatique". Un pays en développement a indiqué que l'accord devrait avoir de fortes dispositions concernant la conformité.

AWG-KP

GROUPE DE CONTACT SUR LES "CHIFFRES": Le matin, le groupe s'est penché sur les chiffres et la durée des périodes d'engagement, les années de bases ou niveaux de référence, l'échelle des réductions des émissions et la traduction des engagements en QELRO.

Concernant la durée et le nombre de périodes d'engagement et les années de référence, le G-77/CHINE, soutenu par l'AOSIS et le GROUPE AFRICAÏN, a exprimé sa préférence pour une seule période d'engagement de cinq ans avec 1990 comme année de référence. L'AOSIS a indiqué que ceci permettrait l'ajustement des objectifs basés sur les données récentes de la science et éviterait de se renfermer dans "un niveau insatisfaisant d'ambition" pendant une plus longue période. Elle a dit qu'une période de huit ans pourrait être considérée si les parties de l'Annexe I augmentaient sérieusement leurs engagements.

L'UE, le JAPON, l'Australie et d'autres pays développés ont préféré une seule période d'engagement, de huit ans, avec de la flexibilité concernant les années de référence. La NOUVELLE-ZÉLANDE a soutenu une période d'engagement de cinq ans pour tenir compte des données les plus récentes de la science.

Concernant l'échelle des réductions des émissions, l'Australie et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont indiqué que cette question ne peut pas être clarifiée actuellement, car elle dépend du contexte juridique et méthodologique. Le G-77/CHINE a mis l'accent sur une approche descendante, l'INDE notant qu'elle était nécessaire en l'absence d'engagements adéquats. L'Australie a indiqué que les parties étaient d'accord sur une approche itérative, plutôt que descendante ou ascendante. L'AOSIS a indiqué que l'engagement de 17-25% par les parties visées à l'Annexe I aurait comme conséquence des réductions des émissions effectives de seulement 1-7%.

En ce qui a trait à la transformation des engagements en QELRO, le G-77/CHINE a proposé une approche mixte, les QELRO pour les pays dont les émissions sont plus élevées que les QELRO de la première période d'engagement utilisant les QELRO de la première période d'engagement comme base pour le calcul, et les pays dont les émissions sont inférieures aux QELRO de la première période d'engagement utilisant leur niveau actuel d'émissions pour traduire leurs engagements. La NOUVELLE-ZÉLANDE, l'UE et l'ISLANDE ont indiqué que les QELRO sont sujets à négociation plutôt qu'à une décision sur les méthodes pour les calculer. Le JAPON et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont souligné que les QELRO devraient être vus dans le contexte plus large des discussions de l'AWG-LCA.

En après-midi, les parties ont avancé à travers la note du président (FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.1) pour s'assurer que tous les changements proposés et les options soient inclus dans un texte qui sera rendu disponible avant la prochaine réunion de l'AWG-KP en octobre. En plus des propositions de la salle, les soumissions précédentes par les parties (FCCC/KP/AWG/2010/MISC.5) et les soumissions récentes (l'UE, l'AOSIS et du Brésil) ont également été incluses.

L'UE a émis des réserves au sujet du texte concernant les PTE, notant que le terme a été inventé au début des années 90 et nécessitait maintenant une clarification. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a indiqué que la question des PTE doit être discutée dans le contexte plus large de la Convention. Le BRÉSIL a indiqué que les PTE existent seulement dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Les délégués ont discuté de diverses options pour amender le Protocole. Celles-ci incluent une "option A" (qui porte sur la modification du Protocole pour établir une deuxième période d'engagement) et une "option B" (qui établit également une deuxième période d'engagement, mais inclut une série d'autres éléments tels que la référence aux objectifs à plus long terme). L'UE, soutenue par la SUISSE, l'AOSIS, le BANGLADESH et l'INDONÉSIE, a suggéré de fusionner l'option A et l'option B. Le BRÉSIL, avec la BOLIVIE, s'est opposé à déclarer que l'option A inclut des propositions qui sont des conséquences des amendements à l'article 3.9 (nouvelles périodes d'engagement du Protocole), alors que celles de l'option B ne le sont pas. Il a dit que ces options partagent des éléments communs, mais sont "deux visions totalement différentes et incompatibles". Les options ont été maintenues séparées dans le texte. Le coprésident Lefevre a indiqué que la note du président serait révisée pour refléter ces modifications avant la réunion de l'AWG-KP 14 à Tianjin, Chine, en octobre.

GROUPE SUR LES "QUESTIONS DIVERSES": Le groupe sur les "questions diverses" a tenu des consultations informelles et des discussions de groupe sur l'UTCATF et les mécanismes.

Mécanismes de flexibilité: Les parties ont repris les consultations informelles sur les mécanismes de flexibilité (FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.3), discutant et proposant des textes sur des questions comme: l'utilisation des REC d'activités de projet dans certains pays d'accueil; les facteurs d'actualisation; et la suppléantarité.

UTCATF: Au cours des consultations informelles de jeudi matin, facilitées par Peter Iversen, les délégués ont examiné un document non officiel préparé par les cofacilitateurs basé sur les propositions précédemment présentées par les parties. Après avoir discuté des points procéduraux, quelques parties ont observé qu'il n'y a pas d'accord complet au sujet du contenu du texte et ont demandé comment il serait incorporé dans le texte du président.

Les parties ont échangé des vues générales sur le document non officiel, se centrant sur les niveaux de référence et soulignant la définition, l'établissement, le processus de révision, la comptabilité et les années de référence. Beaucoup de pays en développement ont exprimé des inquiétudes au sujet des moyens pour déterminer les niveaux de référence, observant que les niveaux de référence actuels "divergent des niveaux historiques". Quelques pays en développement ont demandé des normes pour le processus de révision et la transparence. Quelques pays développés ont indiqué que les détails sur la standardisation et l'établissement du processus de révision nécessitent davantage de discussion.

Jeudi après-midi, les délégués se sont engagés dans des consultations informelles additionnelles centrées sur le "nettoyage" du texte. Les parties ont fait référence au besoin de cohérence dans la comptabilisation du carbone pour l'établissement des niveaux de référence. Elles ont également éliminé une option sur l'examen des niveaux de référence déjà couverts dans une autre partie du texte.

GROUPE DE CONTACT SUR LES QUESTIONS

JURIDIQUES: Au sujet du décalage possible entre les périodes d'engagement, le GROUPE AFRICAÏN a déclaré que le document du Secrétariat contient des solutions possibles. Il a déclaré que "le Protocole de Kyoto sans Annexe B est un traité mort" et a recommandé l'adoption des dispositions examinant l'application temporaire d'un amendement. Le MEXIQUE a observé que bien qu'un décalage ne puisse juridiquement pas empêcher le mécanisme, les considérations économiques pourraient le faire. Il a donc demandé l'analyse des facteurs économiques. La NOUVELLE-ZÉLANDE et l'AUSTRALIE ont demandé un examen plus approfondi des implications de l'application temporaire des dispositions. L'AUSTRALIE a indiqué qu'un décalage n'empêcherait pas la continuation des éléments clés du Protocole, tels que le MDP et la MÈC. L'UE a indiqué que 80% du commerce global d'émissions est basé sur les programmes de commerce des émissions de l'UE, qui continuera de fonctionner indépendamment d'un décalage. Le BANGLADESH a demandé une clarification sur le futur des fonds d'adaptation en cas de décalage. L'UE a répondu que les fonds continueront en fonction des engagements convenus.

L'ARABIE SAOUDITE, avec le BRÉSIL, le MEXIQUE, le GHANA et la CHINE, a demandé aux parties de réaffirmer leur engagement à une deuxième période d'engagement et à finir le travail de l'AWG-KP en temps utile. La SUISSE a indiqué qu'un signal positif devrait être envoyé pour rassurer les parties prenantes que les conséquences d'un décalage ne seraient pas aussi mauvaises que certains peuvent craindre. Le JAPON a proposé d'inclure les vues des parties sur cette question dans le document du Secrétariat. L'AUSTRALIE, contrée par la FÉDÉRATION DE RUSSIE, a noté une convergence possible sur certaines questions. Un rapport oral sera présenté en séance plénière au président de l'AWG-KP.

LE GROUPE DE CONTACT SUR LES

CONSÉQUENCES POTENTIELLES: Les discussions de ce groupe de contact ont porté sur la question d'établir un forum permanent ou d'utiliser les voies existantes, y compris les communications nationales.

Le Brésil, pour le G-77/CHINE, a indiqué qu'un forum permanent est nécessaire pour rapporter, évaluer et aborder les besoins spécifiques et les préoccupations des pays non visés à l'Annexes I. Il a déclaré que l'information pourrait venir des communications nationales, mais qu'un forum utiliserait également de l'information provenant d'autres documents et rapports.

La NOUVELLE-ZÉLANDE et l'UE ont indiqué que ceci pourrait dupliquer le travail de l'OSMÈ de révision des communications nationales. L'UE a exprimé le souci que l'"évaluation" par un forum permanent violerait les droits souverains des parties. Notant les propositions pour de nouveaux forums sur les conséquences potentielles dans le cadre de l'OSMÈ, l'OSAST, et l'AWG-LCA, l'UE et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont recommandé des discussions communes pour s'assurer que la formulation des textes ne soit pas contradictoire.

L'UE a suggéré que les pays développés font face à un dilemme, parce les conséquences de leurs politiques sur les pays en développement sont peu claires. Il a noté que l'information doit venir tant des pays en développement que des pays développés, et a déclaré que la question devrait être abordée dans le cadre de l'OSMÈ et de l'OSAST.

DANS LES COULOIRS

L'humeur au sein de plusieurs groupes a semblé tourner au vinaigre jeudi, quelques-uns suggérant que les travaux "reculaient" ou avançaient seulement "à un rythme glaciaire", particulièrement dans les groupes de l'AWG-LCA. Avec des textes se rallongeant sans fin et des pointes de colère s'élevant occasionnellement dans plusieurs groupes, au moins un président a dû demander aux délégués de s'abstenir de recourir à la rhétorique politique qui s'incrétait à nouveau dans certaines discussions. "Les textes nous maintiendront occupés à Tianjin", a sèchement observé un négociateur.

L'humeur générale n'a pas été aidée par une certaine confusion au sujet de l'endroit et du moment des rencontres de certains groupes. Plusieurs délégués se plaignaient qu'ils avaient manqué les rencontres informelles sur la REDD, alors que d'autres ont fait la navette d'une pièce à l'autre, à la recherche des consultations sur la forme du résultat. "J'espère que ce n'est pas une métaphore du processus, mais en ce moment personne ne semble savoir où nous allons !" a plaisanté un délégué.

En attendant, les conversations se sont poursuivies dans les couloirs au sujet des changements dans les approches de négociation de divers groupes. Plusieurs délégués ont également détecté une approche plus "assurée" et "directe" du Japon, en particulier en ce qui concerne le Protocole de Kyoto. "Je peux comprendre leur position, mais il sera intéressant de voir comment elle est reçue par les pays en développement à Tianjin et par la suite", a dit un expert du processus. Pour leur part, les négociateurs japonais ont senti que leur position est en fait demeurée très cohérente au cours de la dernière année, suggérant que les variations progressives de positions de certaines parties pourraient avoir fortement mis les vues du Japon en relief.

Quelques participants ont également noté le rôle relativement discret des ONG. En effet, beaucoup d'ONG se sont davantage fait remarquer par leur absence. "Nos priorités ne figurent pas dans ce processus en ce moment", a reconnu une représentante de la société civile. "Nous risquons de mettre les bouchées doubles plus près de Cancun", a-t-elle ajouté.

SYNTHÈSE ET ANALYSE DU BNT: Le numéro du Bulletin des Négociations de la Terre consacré à la synthèse et analyse des Pourparlers de Bonn sur les changements climatiques sera disponible dès le lundi 9 août 2010 en ligne à <http://www.iisd.ca/climate/ccwg11/>